

Rapport final du Conseil communal sur la proposition

n°15 de M. Jacques Genoud (PDC-Le Centre) demandant (2016-2021) d'équilibrer le budget de fonctionnement du *Chapitre Culte, culture et loisirs*, en observant un ratio de 2,5 par rapport au budget des Sports et d'élaborer une vision pour le développement culturel à long terme

Déposée le 9 décembre 2020, le Conseil général transmettait au Conseil communal, à l'unanimité des 43 membres présents à la séance du 10 février 2021, la proposition n°15 de M. Jacques Genoud lui demandant d'équilibrer le budget de fonctionnement du *Chapitre Culte, culture et loisirs*, en observant un ratio de 2,5 par rapport au budget des Sports et d'élaborer une vision pour le développement culturel à long terme.

Résumé de la proposition de M. Jacques Genoud (PDC-Le Centre)

Après analyse des comptes 2018, des comptes 2019, du budget 2020 et du budget 2021 du chapitre 3 *Culte, Culture et Loisirs*, M. J. Genoud constate en substance que :

- aux comptes, tout comme aux budgets d'ailleurs, pour 1 franc de charge de fonctionnement dépensé pour la Culture, la Commune en dépense en moyenne 3,3 fois plus pour le Sport;
- l'excédent de charges (résultat négatif) admis pour le Sport est en moyenne 2,8 fois plus élevé pour le Sport que pour la Culture;
- les investissements pour le Sport ont été de 91 630 francs en 2018, de 187 981 francs en 2019 et sont budgétés à 2 951 700 francs en 2020 et à 2 881 700 francs en 2021, soit une progression d'environ 1500% entre les comptes 2019 et le budget 2020;
- les investissements pour la Culture ont été de 0 franc en 2018, de 0 franc en 2019 et sont budgétés à 0 franc pour 2020 et à 0 franc pour 2021. « *C'est nul, c'est le cas de le dire* »;
- à au moins deux reprises au cours des trois dernières législatures, il a été demandé au Conseil communal ce qu'il prévoyait comme investissement pour disposer d'un lieu digne de ce nom pour accueillir le conservatoire, « *et bien force est de constater que c'est zéro* ».

Fort de ces constats, M. J. Genoud a émis les propositions suivantes:

1. Équilibrer davantage à l'avenir le budget de fonctionnement du *chapitre 3 Culte, Culture et Loisirs* en faveur du chapitre 300 *Culture* comparativement à celui du chapitre 340 *Sport* ;
2. Que la différence entre les dépenses de fonctionnement dédiées à la Culture et le Sport n'excède pas un certain ratio (par exemple 2,5);
3. Que la Commune se dote d'une vision pour un développement culturel digne de ce nom, évoquant la récente acquisition du site de la Racca par la Commune pour rêver y voir l'implantation d'un centre culturel dans lequel un musée, une salle de spectacle, une salle d'audition, un lieu d'exposition, des locaux de répétition, un lieu de résidence et de création pour des artistes, un lieu pour l'atelier jeunesse ;

L'auteur de la requête demande également ce que va entreprendre le Conseil communal pour disposer d'un lieu adéquat pour accueillir le Conservatoire.

Séance tenante, le Conseil communal informait qu'une réflexion était en cours au sein de l'Association des communes de la Veveyse (ACV) sur le développement d'une vision commune du domaine de la Culture. L'ACV assurerait son financement par le biais des communes membres appelées à fournir un effort commun à son rayonnement. La problématique du Conservatoire pourrait rejoindre les réflexions de l'ACV, car il profite à l'ensemble de la population veveysane.

Réponse du Conseil communal

L'intervention de M. J. Genoud a incité le Conseil communal à réfléchir sur ses pratiques, d'abord dans le cadre de l'élaboration du budget, puis lors d'une séance de commission administrative (15.11.2021), ainsi que lors de la séance du Conseil communal qui a suivi.

Aux différents éléments évoqués ci-dessus, le Conseil communal répond comme suit :

Déséquilibre des dépenses entre les dicastères du Sport et de la Culture

Le Conseil communal reconnaît que, depuis un certain nombre d'années, les dépenses communales consacrées au Sport sont supérieures à celles dévolues à la Culture. Cette situation résulte du fait que plusieurs infrastructures sportives ont atteint ces dernières années un âge nécessitant de nouveaux investissements (piscine, patinoire, etc.), alors que certains équipements en lien avec la culture ont été construits plus récemment (Univers@lle).

Toutefois, s'en tenir uniquement aux montants des investissements figurant sous les rubriques *Sport et Culture* dans les budgets et comptes de la Commune ne permet pas d'établir un constat totalement objectif, car certains investissements ont lieu dans le cadre de projets intercommunaux. Par exemple, la nouvelle bibliothèque de la Veveyse, sise à Châtel-St-Denis, a été réalisée dans le cadre de la rénovation du Cycle d'orientation de la Veveyse (COV), à laquelle la Commune participe pour une large part, conformément à la répartition intercommunale. Cela ne constitue qu'un exemple parmi d'autres. Ainsi, utiliser les termes *zéro* et *nul*, comme l'auteur de la proposition, pour désigner les dépenses de la Commune pour la culture ne correspond pas à la réalité.

Le présent rapport ne s'attellera pas à énumérer toutes les dépenses dévolues à la Culture mais relèvera l'exemple du soutien communal apporté à l'Association les *Cultur@iles*, qui est passé de 25 000 francs en 2010 à 35 000 francs dès 2011, et enfin à 75 000 francs depuis 2016, soutien grâce auquel cette association déjà emblématique propose à l'ensemble de la population, et à son entière satisfaction, une saison culturelle riche et étoffée.

Introduction d'un ratio dans l'élaboration des budgets du Sport et de la Culture

Pour ce qui est de la proposition d'introduire dans les budgets un ratio entre les dépenses concernant la culture et celles pour le sport, le Conseil général aura constaté lors de la présentation des budgets 2022 que le Conseil communal ne souhaite pas introduire un tel instrument, car il pourrait à l'usage le regretter. En effet, d'une part, il pourrait amener le Conseil communal à renoncer à certaines dépenses opportunes ou occasions à saisir, par crainte de trop dépenser pour l'un par rapport à l'autre, et de l'autre, le Conseil communal pourrait être tenté par des dépenses prétextes pour atteindre le ratio. De plus, les projets du Conseil communal ne sont pas toujours tous acceptés par le Conseil général, situation qui remettrait en question le ratio prévu par le Conseil communal. Considérant cette condition comme intrinsèque à l'équilibre du ratio des budgets des deux dicastères, le Conseil communal en conclut qu'un tel ratio n'est pas ... rationnel.

Des locaux pour le Conservatoire en Veveyse

En ce qui concerne le conservatoire, il est à relever que le concept de décentralisation du conservatoire s'appuie sur de nouvelles antennes dans les districts qui s'installent dans des locaux, moyennant location, qui doivent être exclusivement à sa disposition. Cela se concrétise la plupart du temps grâce à une opportunité: locaux inutilisés ou autre rénovation. À Châtel-St-Denis, avait été exploré jusqu'à un point assez avancé, la possibilité de transformer l'ancienne école de Fruence. Mais, alors que le projet semblait dans un premier temps devoir faire le bonheur de la direction du conservatoire, constat a été fait, après coup, que la distance à la gare devait être considérée comme rédhibitoire.

Pour information, les besoins du conservatoire consistent en trois ou quatre salles de cours individuels, ainsi qu'un auditoire pouvant accueillir plusieurs musiciens, y compris un piano, et du public, locaux répondant aux contraintes phoniques qu'implique l'enseignement de la musique. Actuellement, la prochaine opportunité pourrait être d'intégrer les besoins du conservatoire dans les projets futurs du développement du COV. Des discussions sont en cours sur le sujet tant avec le conservatoire qu'avec l'Association des communes pour l'école du COV. Ainsi, comme pour d'autres projets culturels, c'est au niveau du district, d'ailleurs concerné dans son ensemble, que l'investissement pourrait se faire.

Une vision pour la culture digne de ce nom

Enfin, l'idée d'une vision pour un développement culturel renvoie à la vision stratégique 2030 élaborée par le Conseil communal il y a trois ans, dans un travail de réflexion qui a réuni de nombreux acteurs. Elle reste d'actualité pour un grand nombre d'éléments et peut être consultée sur le site de la Commune. Le volet consacré à la culture est exprimé en termes généraux et pourrait inspirer une réflexion plus approfondie, qui pourrait s'inscrire dans un programme de législature.

Le Conseil communal souligne, pour conclure, que, dans la vision 2030, il se met au service de la « force des citoyens » en s'efforçant de lui garantir des infrastructures de qualité « *pour le sport ET la culture* ». Dans sa réflexion, l'Exécutif associe ces deux éléments et ne les oppose en aucune manière, tant ces domaines sont tous deux confrontés aux mêmes difficultés: les dépenses les concernant pourront toujours, aux yeux de certains, être vues comme pas indispensables ou peu raisonnables.

Par ces conclusions, le Conseil communal entend ainsi liquider la requête exprimée sous proposition n°15.

Le Conseil général est appelé à voter sur la présente détermination.